

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 avril 2019

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 3 du mois d'avril, à 21h00 heures.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 mars 2019, se réunit, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSARUTTO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Présents: Mr. Patrick MASSARUTTO, Maire.

Mr. Marc DELSOUC, Mr. Jean Michel DALLARD, Mr. Daniel DEJEAN, Mr. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Sonia SCHWECHLER, (adjoints au Maire),

Mr. Alain BROUARD, Mr. Pierre DELMAS, Mme Ghyslaine BIBES-PORCHER, arrivée de Mme Agnès HIPPOLYTE à 21 h 25 (conseillers municipaux),

Absentes excusées :

Mme Agnès HIPPOLYTE (arrivée à 21 h 25), Mme OLGA TRAVIESAS

Absents:

Mme Elodie FOUCAUD, Mme Sophie SARREBRESSOLES, Mme Monique BEGAULT, Mr. Guy DEDIEU, Mr. Francis MOUREY.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), Mr. Jean-Michel DALLARD est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Ouverture de la séance à 21 h 25, lorsque Mme HIPPOLYTE arrive.

Monsieur le Maire demande le rajout de 3 délibérations. Pour à l'unanimité.

1 - Approbation du Compte - Rendu du 16 janvier 2019 :

Monsieur DELSOUC pense que le point IX du compte rendu sur l'achat des équipements pour le service de la police municipale n'est pas assez précis. Après discussion, ce point IX n'est pas modifié. Vote pour l'approbation du compte-rendu POUR à l'unanimité.

2 - Approbation compte de gestion 2018

M. MASSARUTTO donne la parole à M. DEJEAN qui explique que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice. M. le Maire vise et certifie le compte de gestion et les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2018 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3. Approbation du compte administratif 2018

M. MASSARUTTO sort.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 569 639,58
	Réalisé :	491 589,62
	Reste à réaliser :	217 231,87
Recettes	Prévu :	1 569 639,58
	Réalisé :	423 033,61
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	3 185 856,03
	Réalisé :	2 329 095,34
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 185 856,03
	Réalisé :	2 952 212,35
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	-68 556,01
Fonctionnement :	623 117,01
Résultat global :	554 561,00

M. MASSARUTTO revient; Mme HIPPOLYTE s'excuse et part à 21h47.

4. Affectation des résultats 2018 :

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 149.157,95€ et un excédent reporté de 473.959,06€, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 623.117,01€
- un déficit d'investissement de 68.556,01€ et un déficit des restes à réaliser de 217.231,87€, soit un besoin de financement de 285.787,88€.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	68 556,01
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	337 329,13
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	285 787,88
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	623 117,01

5 - Attributions des subventions 2019 aux associations :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions pour l'année 2019 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2019	
AMICALE DES POMPIERS	765	
AMICALE DU 3e AGE	250	
ASSOCIATION DE PECHE	600	
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE LONGAGES	250	
BOULE LONGAGIENNE	800	
COMITE CANTONAL DE LA FNACA	55	
COOP SCOL ECOLE MATERNELLE	1400	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRI	2600	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRI - subvention exceptionnelle	1000	
Ecole de Musique	600	
Ccole de Musique - subvention exceptionnelle	750	
OYER DU RABE	52769	
GESTES ET PETANQUE LONGAGIENNE	600	
GPT DES PARENTS D'ELEVES	250	
HARM BAT FANFARE LONGAGIENNE	1000	
EUNESSE AU PLEIN AIR 31	100	
UDO SAMBO DOJO LONGAGES	600	
A CHORALE DE LONGAGES	600	

LA CHORALE DE LONGAGES - subvention exceptionnelle	440
LABOUR PASSION	250
LES AMIS DE LONGAGES : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	250
LES PAGAILLOS	250
LONGAGES ESPOIR CYCLISTE	600
LONGAGES SOLIDAIRE	400
MOTO CLUB LAMBERT	250
RADIO GALAXIE	300
SOCIETE DE FOOTBALL	3750
SPORTS LOISIRS RANDONNEE	310
STE DE CHASSE	675
TAEKWONDO	600
TENNIS CLUB	2000
UNION SPORT. LONGAGES RUGBY XV	3750
VETERANS FOOT ASL	250
VOLANTS LONGAGIENS	250
TOTAL	79314

6 - Vote du budget primitif de l'exercice 2019 :

Le Conseil municipal vote les propositions du budget primitif de l'exercice 2019 ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	2.987.550,48 €	Recettes	2.987.550,48 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	2.367.787,50€	Recettes	2.585.019,37 €

Pour rappel, total budget :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	2.987.550,48 €	Recettes	2.987.550,48 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	2.585.019,37 € (dont 217.231,87€ de restes à réaliser)	Recettes	2.585.019,37 €

7 – Autorisation demande subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour réfection du toit de l'Eglise en deux tranches (2019 et 2020) :

Monsieur DEJEAN explique qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour aider la Commune à financer la réfection du toit de l'église. Ces travaux sont prévus en deux tranches, la première d'un montant de 69 487.82 € TTC en 2019 et la deuxième de 67 996.22 € TTC en 2020. La Commune peut bénéficier d'une subvention de 20 %. Il est nécessaire de valider cette demande subvention.

Vote POUR à l'unanimité.

8 - Autorisation demande de subvention au Conseil Départemental pour équipements des écoles :

Monsieur DEJEAN prend la parole et informe que la démarche est la même que le point 7.

Madame COSTES indique qu'il s'agit de renouvellement de matériel informatique aux écoles, ordinateurs portables et vidéoprojecteurs, avec ou pas tableaux interactifs. Le tableau interactif coûte 600 €. Les enseignants réfléchissent à cette question du tableau. L'ensemble de ces équipements représente une somme de 2 700 € par classe. Le montant de la subvention pourrait représenter 40 % du montant.

Vote POUR la demande de subvention à l'unanimité.

<u>9 – Autorisation demande subvention au Centre de Gestion 31 pour achats équipements services techniques :</u>

Monsieur DEJEAN explique qu'il est nécessaire aujourd'hui de renouveler du matériel aux services techniques : une tondeuse autoportée, une auto-laveuse et un godet pour le curage.

Vote POUR à l'unanimité pour la demande de subvention au Conseil Départemental.

10 – Autorisation contractualisation crédit relais 325 000 € sur 24 mois (au taux de 0,80 % et 0,10 % frais de dossier) :

Monsieur DEJEAN informe qu'aujourd'hui, on a utilisé la trésorerie pour payer les premières factures des artisans pour les travaux de rénovation de la Mairie. Les subventions ne sont pas encore rentrées. Dans l'attente de ces subventions, la commune peut bénéficier d'un crédit relais auprès du Crédit Agricole. Le remboursement se fera avec le versement des subventions. Monsieur le Maire rajoute qu'il s'agit là d'un mécanisme de trésorerie. Le taux d'intérêt est de 0,80 % et 0,10 % de frais de dossier. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote POUR à l'unanimité.

11 - Autorisation contractualisation prêt 800 000 € sur 30 ans :

Monsieur DEJEAN explique que la négociation du prêt n'est pas encore faite. On est juste au stade de la consultation. Il s'agit simplement pour le moment de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de faire la concrétisation de ce prêt sans être obligé de reconvoquer le Conseil Municipal.

Vote POUR tous sauf abstention Madame BIBES-PORCHER.

12 - Gestion HLM Campan:

Monsieur DEJEAN expose qu'aujourd'hui la commune est propriétaire foncier des logements de Campan gérés par l'OPH 31 avec une convention de 30 ans.

La convention est arrivée à échéance. La commune doit se positionner, soit la commune resigne une convention et l'office HLM continue la gestion avec un bail emphytéotique de 99 ans, soit la commune reprend la gestion. La recette annuelle pour les 7 appartements est environ de 20 000 €, les dépenses d'entretien de ces logements depuis 5 ans se montent à 15 000 €.

Madame COSTES pense que la Commune peut bénéficier de subventions pour l'amélioration énergétique de ces logements.

Monsieur DEJEAN a visité les appartements avec les services techniques. Ils sont en bon état. Les parties communes méritent quelques travaux. Ces logements sont aujourd'hui tous occupés avec des locataires qui paient le loyer.

Si la commune est repreneuse, ces logements pourront répondre à des besoins sociaux, des urgences. Vote POUR la reprise à l'unanimité.

13 - Création poste aux services techniques :

Monsieur DEJEAN prend à nouveau la parole et dit que cela concerne un agent pour lequel le responsable des services techniques a souhaité un avancement de grade. Cet agent passerait adjoint technique 2ème classe principal et pour cela il est nécessaire d'ouvrir un poste. Monsieur CONDOJANOPOULOS ajoute que c'est un agent qui le mérite. Monsieur MASSARUTTO et Monsieur DEJEAN pensent que cela est justifié par rapport au travail rendu.

Vote POUR à l'unanimité pour la création de ce poste d'adjoint technique 2^{ème} classe principal.

14 – Opposition transfert compétences eau assainissement à la CCV :

Monsieur le Maire expose que la loi du 3 août 2018 est revenue sur l'obligation de transférer les compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer à ce transfert jusqu'au 30 juin 2019. Le transfert de compétences prendra alors effet au 1^{er} janvier 2026.

Vote POUR l'opposition de transfert à l'unanimité.

15 - Créances éteintes :

Monsieur DEJEAN explique qu'il s'agit là d'une créance éteinte due à une liquidation judiciaire. Cette créance s'impose à la commune et aucune action de recouvrement n'est possible. Il s'agit d'une dette de cantine d'un montant de 410,40 €.

Vote POUR à l'unanimité.

16 - Groupement commandes électricité gaz :

Monsieur le Maire informe que le SAGe avait contacté les communes pour un groupement de commande électricité et gaz par l'intermédiaire de la communauté d'agglomération du Muretain, mais les délais pour la réflexion étaient courts. Monsieur MASSARUTTO explique que si l'on inscrivait la commune pour l'étude de marché de ce groupement et que par la suite il y avait une décision de retrait, des frais seraient tout de même à payer. Une discussion s'instaure entre les différents membres de l'assemblée.

Le SDEHG propose aussi des groupements de commande électricité et gaz.

Par manque de précision Monsieur le Maire propose d'ajourner cette délibération en attente d'éléments complémentaires.

Vote pour ajourner cette délibération POUR à l'unanimité.

17 - Rénovation éclairage parvis Mairie SDEHG :

Monsieur CONDOJANOPOULOS prend la parole pour expliquer qu'il s'agit de la rénovation de l'éclairage du parvis de la Mairie avec une économie d'énergie de 76 %, soit 1 086 € par an. L'opération à la charge de la commune s'élève à 13 923 €.

L'assemblée décide de couvrir la somme par ses fonds propres à l'unanimité.

18 - Autorisation signature convention CCV passage épareuse :

Monsieur le Maire informe que la CCV a la compétence des voies communales. En ce qui concerne les communes ayant les moyens d'entretenir leurs voies, comme LONGAGES, la CCV paie ces communes à raison d'un passage par an sur les banquettes et un passage complet une fois par an, d'autres travaux divers d'entretien comme pose de panneaux, rebouchage de trous, ... sur un total de 300 heures par an à 40 € TTC de l'heure. Cela a été étudié par le responsable des services techniques de la commune. Vote pour autoriser le Maire à signer cette convention POUR à l'unanimité.

<u>19 – Accord de principe pour l'installation d'un groupement nautique à Sabatouse et autorisation signature convention :</u>

Monsieur le Maire informe que la commune a été sollicitée par un groupement nautique à la recherche de lacs pour développer des activités de kayak, de paddle et d'aviron. Ce groupement nautique va faire passer une convention qui est actuellement dans les mains de leurs juristes.

Ces activités profiteraient aux enfants de l'école, au centre de loisirs après accords.

Leur seule demande est un local pour stocker leur matériel et une rampe de descente pour accéder au lac.

Dans un premier temps, les porteurs de ce projet souhaitent faire un essai et par la suite, si les activités fonctionnent, développer leur capacité et peut-être embaucher.

Le projet peut avoir beaucoup d'extensions, rapporte Madame SCHWECHLER. Cela fait suite à la consultation qu'il y avait eu avec les habitants de LONGAGES sur l'aménagement du site du lac, avec la mise en place de la boîte à idées. Ce groupement est également présent à BOULOGNE, FLOURENS, à la Ramée, à Sesquières et la Reynerie. Ce sont des professionnels qui s'occupent aussi de formation, d'insertion ...

Madame BIBES-PORCHER pense que le projet est intéressant.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du site à ce groupement.

Vote POUR tous sauf Monsieur DELSOUC qui est contre et Monsieur DEJEAN qui s'abstient.

Monsieur DEJEAN explique son abstention. Pour lui, il y a d'autres porteurs de projets, notamment avec la communauté de communes en lien direct avec le tourisme. Sur CARBONNE, un club nautique est en train de se monter avec recherche d'adhérents ; il préfère privilégier la communauté de communes plutôt qu'une association extérieure.

20 – INFORMATIONS:

- Une convention a été signée avec IXEO pour la maintenance du parc informatique, et la location de 5 copieurs.
- La commune fournit les repas et les goûters à la crèche People and Baby et facture ensuite, une convention a été signée.
- La commune fournit également les repas le mercredi et les vacances au Foyer du Rabé, une convention a été signée.

- Le Laboratoire Départemental vérifie la potabilité de l'eau, les légionnelles et fait des contrôles, les conventions ont été signées. Monsieur le Maire souhaite que l'on soit très vigilant sur ces contrôles. Il évoque les problèmes survenus à la maison de retraite du LHERM.
- Une convention a été signée avec la société ELIS, concernant les tenues de travail de la cuisine, ménage et services techniques. Les vêtements seront floqués. Il est prévu un change hebdomadaire pour le service entretien et les services techniques, un change quotidien pour la cuisine.
- Le partenariat entre la CCV et l'association MANEO (association qui gère les gens du voyage) est fini. Le responsable qui faisait le lien avec la Préfecture et les gens du voyage est parti à la retraite, donc fin du partenariat.
- Monsieur CONDOJANOPOULOS parle ensuite des nombreuses coupures d'électricité qui ont touché la commune ces derniers temps. Il informe qu'ENEDIS a prévu des travaux en 2020 de l'ordre de 300 000 €.
- Monsieur MASSARUTTO passe ensuite au lotissement de Monsieur MESBAH appelé Les Chevaux. Il faut trouver un nom de rue à ce lotissement. Plusieurs propositions sont soumises. La dénomination « rue de la Cavalcade » a été retenue.
- Monsieur MASSARUTTO informe qu'il va prendre un arrêté d'interdiction pour les véhicules à moteur sur le terrain bicross, car il y a beaucoup trop de motos autour du lac. La police municipale pourra ainsi verbaliser si nécessaire.

La séance est levée à minuit. La date du Prochain Conseil Municipal est le mercredi 12 juin 2019.